



Redonner les rues aux personnes : cafés-terrasses au centre-ville d'Halifax, rue Argyle

Organisation

Municipalité régionale d'Halifax (MRH)

Statut

Les cafés-terrasses sur la rue Argyle et au centre-ville d'Halifax se multiplient et forment une industrie prospère.

Aperçu

En 1995, la collectivité d'Halifax a appuyé la création des premiers cafés-terrasses au centre-ville d'Halifax, qui ont été lancés sur la rue Argyle. Plus de dix années plus tard, les cafés-terrasses continuent de prospérer sur la rue Argyle et dans le reste du centre-ville d'Halifax, ce qui contribue au succès des rues piétonnières dynamiques.

À partir de deux études et de la consultation du public sur le plan et les lignes directrices d'aménagement des cafés-terrasses de la rue Argyle, la MRH a mis en œuvre un café sur promenade de bois pour la rue Argyle. L'un des défis principaux de l'aménagement actuel des cafés-terrasses ou sur promenade de bois est l'accessibilité. Un aménagement de rechange des cafés-terrasses, tel que celui des cafés satellites, offre aux piétons une voie d'accès linéaire directe plutôt que les zigzags que créent les promenades en bois.

Les propriétaires d'entreprise louent une partie des trottoirs, engagent les dépenses qui y sont associées et offrent des plans créatifs pour l'exploitation des cafés sur promenade de bois de la rue Argyle. La MRH reconnaît l'importance du partage de la responsabilité financière et créative et offre donc aux propriétaires d'entreprise un processus complet de demande pour un café-terrasse ainsi que les lignes directrices sur l'aménagement.

Personnes-ressources

Marion Currie, coordonnatrice du projet de la région de la capitale

Municipalité régionale d'Halifax

N° de téléphone : (902) 490-6735

Courriel : curriem@halifax.ca

Stephanie Sodero, coordonnatrice du programme TRAX

Initiatives pour le transport durable dans la MRH

Ecology Action Centre (EAC)

N° de téléphone : (902) 429-0924

Courriel : trax@ecologyaction.ca

Ressources

Municipalité régionale d'Halifax : <http://www.halifax.ca/>

Ecology Action Centre : www.ecologyaction.ca

Contexte communautaire

La culture de manger et boire en plein air contribue au succès de nombreuses rues et villes. Les cafés-terrasses offrent des sièges de première classe donnant sur la scène urbaine. Les cafés extérieurs sont un élément agréable du paysage de rue qui invite les gens à participer aux activités de la rue au niveau des piétons. Les rues sur lesquelles se trouvent des cafés-terrasses sont des rues de destination qui possèdent une identité, plutôt que de simples voies de circulation.

De nombreux membres de la collectivité d'Halifax reconnaissent que les cafés-terrasses contribuent au succès économique et qu'ils offrent des milieux remplis de vie pour les piétons. Les cafés-terrasses sont en service devant trois entreprises, du 1^{er} mai au 31 octobre, chaque année. La rue Argyle est une rue à sens unique qui s'étend sur trois pâtés de maison et qui agit comme un grand corridor pour les piétons, au cœur du centre-ville. La rue Argyle est utilisée à différentes fins, dont des cafés, des restaurants, des boutiques, des résidences (au dessus des commerces), un hôtel, un théâtre, la publication de journaux, un centre d'information touristique, des organisations non gouvernementales ainsi que l'hôtel de ville, un espace public appelé Grande Parade, et le World Trade and Convention Centre. Le caractère unique de cette rue à usage mixte crée un endroit idéal pour les cafés extérieurs.



Contexte politique

Pour la Conférence du G-7 en 1995, la MRH a approuvé la transformation d'un espace vide, situé l'autre côté de la Grande Parade, en un café international extérieur. Le succès du café a suscité l'intérêt de plusieurs en vue d'établir des cafés-terrasses au centre-ville d'Halifax. De plus, en 1995, la MRH a approuvé un café-terrasse pilote pour un restaurant de la rue Argyle. Par la suite, d'autres restaurants dans la zone ont ouvert des cafés-terrasses.

En mai 1997, la MRH a proposé une politique intérimaire sur les cafés-terrasses afin d'assurer une meilleure gestion du nombre croissant de cafés-terrasses. Cette politique intérimaire a remplacé quatre différents règlements municipaux, ce qui a simplifié le processus pour permettre l'installation de cafés-terrasses dans la rue.

En 1998, la politique intérimaire a été adoptée sous le titre «HRM Sidewalk Café Policy» (politique de la MRH sur les cafés-terrasses). Le personnel a averti le Conseil que cette politique n'était que préliminaire, mais elle demeure la politique sur les cafés-terrasses pour le centre-ville d'Halifax.

Justification et objectifs

La MRH et les propriétaires d'entreprise ont vite reconnu les possibilités en ce qui concerne les cafés-terrasses. Ceux-ci contribuent à l'expansion des entreprises et à l'économie locale, ils attirent les touristes et engagent la collectivité, à l'échelle des piétons au centre-ville d'Halifax.

Les principes directeurs de la politique sur les cafés-terrasses de la MRH comprennent ceux qui suivent.

- Promouvoir les cafés-terrasses afin d'encourager la vitalité, la circulation piétonnière, l'échelle piétonnière, le mouvement de la circulation et les normes de sûreté.
- Encourager la participation des zones d'amélioration commerciale et des propriétaires d'entreprise.
- Créer des règlements municipaux cohérents sur les cafés-terrasses.
- Normaliser le processus de demande.
- Confirmer les critères d'un aménagement de qualité établis par le processus de consultation.

Mesures prises

Mener une étude sur l'aménagement de la rue Argyle.

En 1997, avant l'élaboration de la politique intérimaire, une étude sur l'aménagement de la rue Argyle a été effectuée par la MRH, la Downtown Halifax Business Commission (DHBC) et une équipe de conseillers. Le comité directeur de l'étude était composé de trois membres de la DHBC, deux membres du personnel de la MRH et deux architectes-paysagistes de l'équipe de conseillers.

Le but de l'étude était d'évaluer et de recommander un réaménagement de la rue afin de répondre à la demande croissante pour les cafés-terrasses sur la rue Argyle. Dans le cadre de l'étude, on a proposé l'élargissement des trottoirs, afin de permettre l'installation de cafés-terrasses, et l'ajout de mobilier urbain, tel que des lumières, des bancs, des sas de stockage, des arbres et des fleurs. Cependant, l'élargissement permanent des trottoirs n'a toujours pas été mis en œuvre. La rue Argyle pourrait également retirer un avantage des améliorations de la rue, telles que des endroits publics pour s'asseoir et des aires de repos. Toutefois, la MRH est actuellement satisfaite des commodités et de l'esthétique de la rue Argyle. Le Department of Transportation and Public Works (ministère des transports et des travaux publics) a remplacé les trottoirs de la rue Argyle en 2005, mais il s'agissait d'une question de sûreté plutôt qu'une question d'esthétique.

Lancer les cafés-terrasses. Les premiers cafés-terrasses de la rue Argyle ont également été lancés par la vision et l'initiative du propriétaire d'une entreprise sur la même rue. Cette entreprise s'est fait défenseur de normes créatives pour l'aménagement et la construction des cafés-terrasses. Elle ne possédait pas un permis de café-terrasse de la MRH à ce moment-là, mais son succès a démontré l'importante contribution qu'offrent les cafés-terrasses au centre-ville.

Donner des consultations publiques. L'étude sur l'aménagement de la rue Argyle comprenait un processus de consultation publique, auquel vingt-huit entreprises et propriétaires d'entreprise ont participé. Les discussions ont soulevé des idées et des préoccupations face à la proposition d'aménagement, sur lesquelles les membres du comité directeur de l'étude se sont penchés. L'étude a ensuite été présentée au Conseil.

Élaborer le plan de l'aménagement des cafés-terrasses de la rue Argyle. L'étude sur l'aménagement de la rue Argyle proposait un plan pour les cafés sur promenade de bois, au titre de l'aménagement provisoire d'un café-terrasse pour la saison de 1997, et ce plan demeure le plan actuel pour l'aménagement des cafés-terrasses.

Aménagement général d'un café-terrasse

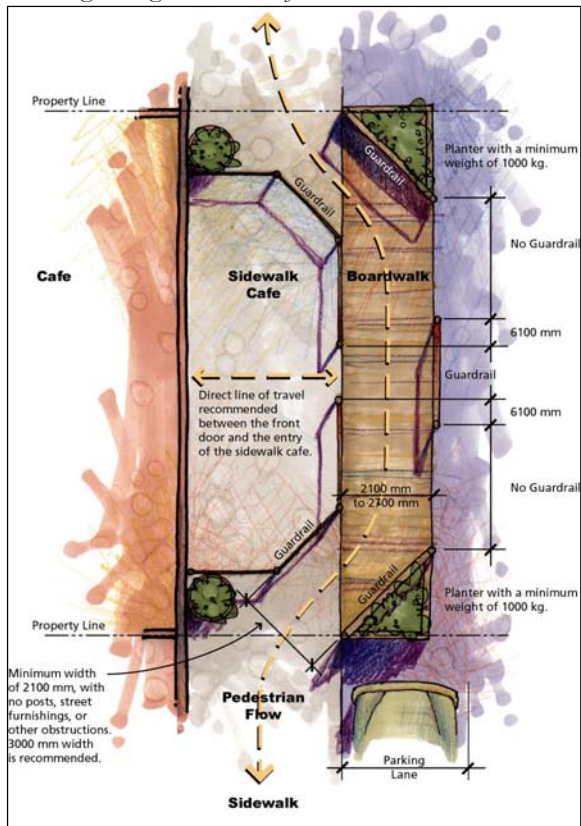


Image fournie par Ekistics Planning and Design, «Downtown Halifax: Sidewalk Café Design Standards» (normes pour l'aménagement d'un café-terrasse au centre-ville d'Halifax)

- A – Limite de propriété
- B – Garde-corps
- C – Jardinière pesant au moins 1 000 kg
- D – Café
- E – Café-terrasse
- F – Promenade en bois
- G – Aucun garde-corps
- H – 6 100 mm
- I – On recommande une ligne directe pour le déplacement entre la porte d'entrée et l'entrée du café-terrasse.
- J – 2 100 mm à 2 700 mm
- K – Largeur d'au moins 2 100 mm, sans poteaux, mobilier de rue ou autre obstacle. Une largeur de 3 000 mm est recommandée.
- L – Circulation de piétons
- M – Voie de stationnement
- N – Trottoir

Les cafés sur promenade de bois offrent un endroit pour s'asseoir à l'extérieur, près du café, qui s'étend jusque sur le trottoir et qui dirige le flux piéton sur une promenade de bois temporaire, construite dans la voie de stationnement de la rue. Des jardinières situées aux bouts de la promenade de bois créent une séparation entre les piétons et les véhicules stationnés. L'on a recommandé un plan

uniforme d'aménagement des cafés-terrasses pour toute la longueur de la rue Argyle.

Plan d'aménagement de la rue Argyle. La rue Argyle est une rue à sens unique qui comprend deux voies pour la circulation des véhicules, et mesure, au total, environ 6 m de largeur. Les trottoirs mesurent au moins 2,13 m et les voies de stationnement ou de chargement mesurent au moins 1,82 m de largeur. Les promenades en bois temporaires que l'on utilise lorsque les cafés-terrasses sont en service mesurent environ 2,10 m de largeur.



La rue Argyle, à l'intersection de la rue Blowers

Partager les droits de propriété et financer le droit de passage public à l'aide de cafés-terrasses. La MRH donne aux entreprises l'occasion de partager, avec elle, les droits de propriété des espaces où elles gèrent un café-terrasse. La MRH encourage les entreprises à aménager les promenades en bois de façon créative, tout en veillant au mouvement accessible des piétons. Les entreprises louent, de la MRH, une partie du trottoir, là où est situé le café-terrasse, au prix de 2,50 \$ pour 929 cm² (soit un pied carré) de la zone occupée par les places assises. De plus, les entreprises paient un droit de permis de 100 \$ par saison et un droit de 250 \$ pour chacun des espaces de stationnement réglementé que l'on a remplacés par la promenade de bois. Les frais saisonniers pour l'installation et le retrait des cafés-terrasses et des promenades en bois varient selon l'aménagement du café. Les entreprises sont responsables des finances, de la construction et de l'entretien du droit de passage public de la promenade de bois.

Résultats

Augmentation du volume de circulation des piétons.

Une étude menée en 2004 sur les piétons au centre-ville a démontré que le volume de la circulation de piétons au cœur du centre-ville a augmenté d'environ 29 p. 100 par année depuis 1995. Sur la rue Argyle, en 2004, on comptait en moyenne 1 389 piétons par heure, comparativement à 710 piétons en 1995. Les cafés-terrasses ainsi que d'autres facteurs, tels que l'augmentation du nombre d'entreprises

au centre-ville, ont contribué au doublement de l'activité piétonnière au centre-ville et sur la rue Argyle.

Compte de toute une journée en 2004 – Estimation moyenne à l'heure sur la rue Argyle, entre les rues Blowers et Sackville

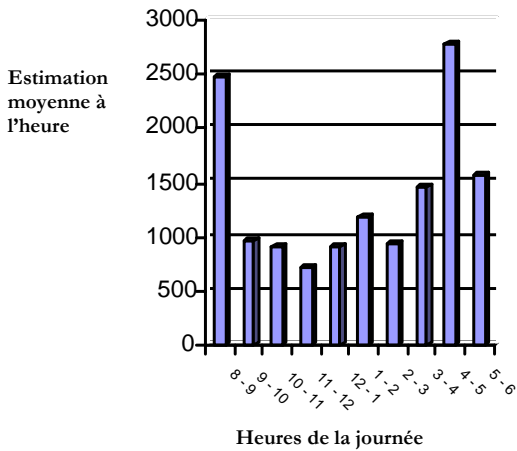


Tableau fourni par la MRH et la DHBC, tiré de l'étude de 2004 sur les piétons au centre-ville

Amélioration de la qualité de vie au centre-ville d'Halifax. Les cafés-terrasses de la rue Argyle contribuent de façon positive au caractère général de la rue. La popularité des cafés-terrasses attire des visiteurs et la population locale, et elle augmente la circulation piétonnière et la vitalité urbaine. Les véhicules sont interdits d'entrer dans certaines parties de la rue Argyle pendant des événements spéciaux, au cours desquels la rue est réservée aux piétons. En raison de la cérémonie des Juno Awards de 2006, les cafés-terrasses ouvriront plus tôt dans la saison (à savoir le 27 mars, plutôt que le 1^{er} mai).



Cafés-terrasses Opa et Argyle Street Bar & Grill et promenade de bois sur la rue Argyle.

Reconnaissance. Le succès des cafés-terrasses de la rue Argyle est reconnu chaque année par *The Coast*, un journal local hebdomadaire, dans sa catégorie des meilleurs

endroits extérieurs et terrasses. De plus, des publications de tourisme énumèrent la rue Argyle parmi les attraits pour les visiteurs. La rue Argyle est une destination unique et vibrante à Halifax, qui attire les touristes autant que la population locale. Le plan régional et le plan culturel de la MRH appuient tous deux l'établissement de cafés-terrasses au centre-ville d'Halifax.

Questions préoccupantes liées à l'accessibilité. L'accès pour les usagers de différentes mobilités pose un problème sérieux à l'aménagement des cafés sur promenade de bois. Les citoyens qui passent sur la promenade de bois doivent circuler autour des cafés extérieurs, en zigzag, lorsqu'ils ont recours au passage pour piétons. Une voie continue linéaire est favorable pour des trottoirs publics efficaces et accessibles. Actuellement, les propriétaires des cafés-terrasses sont encouragés à coordonner leur allée de façon à réduire l'effet zigzag autant que possible. Pour 2006, tous les cafés d'un pâté de maison de la rue Argyle seront rattachés par une promenade de bois continue, conçue par un des propriétaires de café-terrasse.



Cafés-terrasses et promenade de bois Bitter End, Dharma Susbi et Piccolo Mondo sur la rue Argyle.

Perte d'espaces de stationnement. Certains propriétaires d'entreprise ont exprimé leurs préoccupations face aux répercussions négatives, pour les entreprises, qui pourraient survenir en raison de la perte des espaces de stationnement situés directement en face des commerces. Devant ces préoccupations, la MRH a négocié le transfert de certains espaces de chargement en espaces de stationnement réglementés. La MRH a également construit le *Metro Parkade*, situé à deux rues de la rue Argyle, afin d'augmenter le nombre d'espaces de stationnement pour l'ensemble du centre-ville.

Établissement des critères et des lignes directrices sur l'aménagement des cafés-terrasses. Les préoccupations face à la gestion des cafés-terrasses de la rue Argyle ont entraîné une deuxième étude, en 2001. L'étude a été commandée par la MRH et la DHBC, dans le but de recommander des lignes directrices sur l'aménagement. Les conseillers ont proposé un ensemble de lignes directrices

sur l'aménagement des cafés-terrasses afin d'ajouter à la politique actuelle. La MRH propose actuellement des critères d'aménagement souples en raison des mesures d'application et des ressources limitées. La MRH exige aux propriétaires de café de veiller aux allées piétonnières, à leur dégagement, aux garde-corps, aux plantes, à l'éclairage et aux matériaux de construction. La MRH encourage l'utilisation du bois de cèdre ou de pruche, plutôt que du bois de construction Wolmanized, qui présente des sensibilités chimiques possibles.

Proposition d'un plan d'aménagement de rechange.

Des consultants ont proposé un plan d'aménagement pour un café satellite, qui est en fait un plan plus approprié comparativement au plan actuel des cafés sur promenade. Les cafés satellites sont situés sur le bord du trottoir et s'étendent jusque dans la voie de stationnement. La circulation piétonne demeure sur le trottoir actuel, assurant ainsi le mouvement linéaire continu des piétons. L'aménagement des cafés satellites offre une meilleure accessibilité et une certaine uniformité dans la conception des trottoirs. La MRH a soulevé deux enjeux principaux de l'aménagement des cafés satellites : le déneigement et les serveurs qui doivent traverser la voie publique. La MRH n'a actuellement pas adopté le plan d'aménagement de rechange dans le cadre de sa politique sur les cafés-terrasses.

Aménagement d'un café satellite général

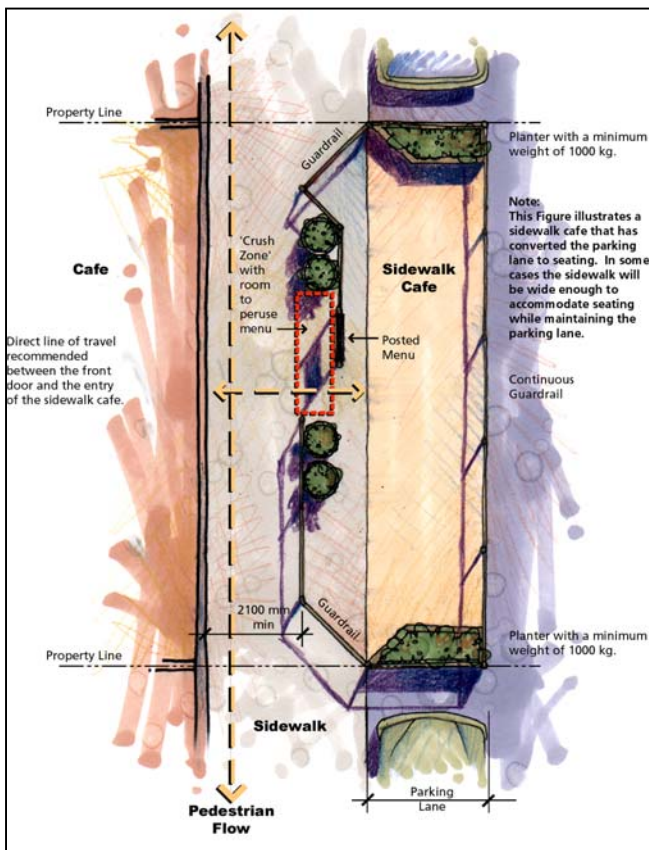


Image fournie par Ekistics Planning and Design, «Downtown Halifax: Sidewalk Café Design Standards» (normes pour l'aménagement d'un café-terrasse au centre-ville d'Halifax)

- A – Limite de propriété
- B – Garde-corps
- C – Jardinière pesant au moins 1 000 kg
- D – Café
- E – «Zone tampon» dotée d'un espace pour consulter le menu
- F – Café-terrasse
- G – Nota : Cette image illustre un café-terrasse qui a converti la voie de stationnement en une aire pour s'asseoir. Dans certains cas, le trottoir sera suffisamment large pour accueillir des sièges tout en gardant la voie de stationnement dégagée.
- H – On recommande une ligne directe pour le déplacement entre la porte d'entrée et l'entrée du café-terrasse.
- I – Menu affiché
- J – Garde-corps continu
- K – Largeur d'au moins 2 100 mm
- L – Trottoir
- M – Flux piétonnier
- N – Voie de stationnement

Certains propriétaires de café-terrasse ont été réticents face à l'idée des cafés satellites parce qu'ils ne croyaient pas que le changement sera un succès. Cependant, les cafés-terrasses satellites n'ont jamais été mis à l'essai à Halifax. L'exécution d'un projet pilote axé sur les enseignements tirés des endroits où des cafés satellites ont été couronnés de succès pourrait être utile.

Participants

Municipalité régionale d'Halifax

Downtown Halifax Business Commission

Ekistics Planning and Design

Robert Parker Associates Ltd. Architects and Planners et
Gordon Ratcliffe Landscape Architects

Propriétaires d'entreprises de la rue Argyle

Ressources

Personnel de la MRH. Le personnel a fourni les plans de cafés-terrasses, les recommandations opérationnelles et de politiques au Conseil.

Études de base et concepts. Des rapports circonstanciels et des propositions d'aménagement ont été formulés par des équipes de consultants. Les études ont permis au personnel de la MRH de mieux comprendre l'aménagement des cafés-terrasses.

Budget. La MRH a engagé des coûts d'environ 20 000 \$ pour impartir les études aux consultants.

Les entreprises assument la responsabilité de tous les coûts associés à l'installation, au démontage et à l'entretien des cafés-terrasses. Les coûts de l'infrastructure des cafés-terrasses varient selon la conception.

Propriétaires d'entreprise. Les entreprises de la rue Argyle contribuent financièrement et de façon créative à la gestion des cafés-terrasses. L'énergie qu'ont fournie les propriétaires d'entreprise est mise en évidence dans le succès de la rue Argyle.

Calendrier

1995. Les cafés internationaux extérieurs de la conférence du G-7 inspirent la mise sur pied des cafés-terrasses à Halifax.

1995. Les entreprises établissent les premiers cafés-terrasses de la rue Argyle.

Hiver 1997. La MRH et la DHBC ont imparti l'étude sur l'aménagement de la rue Argyle à Robert Parker Associates Ltd. Architects and Planners et Gordon Ratcliffe Landscape Architects, qui ont étudié l'aménagement des cafés-terrasses de la rue Argyle.

Printemps 1997. La MRH propose une politique intérimaire qui autorise l'établissement des cafés sur promenade de bois sur la rue Argyle.

1998. La MRH adopte la politique sur les cafés-terrasses.

2001. La MRH et la DHBC embauche Ekistics Planning and Design, pour diriger le rapport «Downtown Halifax: Sidewalk Café Design Standards» (*normes pour l'aménagement de cafés-terrasses au centre-ville d'Halifax*).

Défis

Accessibilité. Une attention toute particulière doit être portée à l'incorporation de principes d'aménagement universel et exempt d'obstacles dans les codes de construction des cafés-terrasses, afin de réduire les enjeux liés à l'accessibilité.

Entretien. La responsabilité de l'entretien des trottoirs publics et des espaces privés des cafés constitue un problème. Les entreprises sont financièrement responsables d'entretenir le café-terrasse et la promenade de bois publique construite, tandis que la Municipalité assure l'entretien général de la structure générale des trottoirs. La MRH fait face à des limites en matière de ressources pour mettre en application la conformité des entreprises en ce qui touche les conditions des ententes sur les cafés-terrasses.

Aménagement et esthétique. L'aménagement marginal des cafés-terrasses compromet la sûreté du public, tandis que les détails esthétiques des cafés-terrasses ont une incidence sur la réussite économique possible. Des lignes directrices détaillées sur l'aménagement apportent de l'aide aux propriétaires d'entreprise et à la ville pour assembler un aménagement cohérent et créer des milieux agréables pour les piétons au niveau esthétique.

Financement. La construction annuelle et les projets d'aménagement demandent un investissement important de la part des entreprises dans la MRH, afin de terminer les projets, comme dans le cas de la rue Argyle. Il est important d'obtenir l'appui de nombreux intervenants et sources financières pour le projet.

Leçons apprises

Choisir un plan d'aménagement approprié pour le café-terrasse. Chacun des pâtés de maison est unique, et les dimensions de ses rues et trottoirs varient, ce qui demande l'élaboration d'une analyse visant à choisir le plan d'aménagement approprié pour un café-terrasse. Des voies linéaires dégagées pour le mouvement des piétons et un plan d'aménagement uniforme pour tous les cafés-terrasses d'un pâté de maison sont essentiels afin d'assurer l'accessibilité pour tous les usagers.

Intégrer des principes d'aménagement universel et exempt d'obstacles. Les principes d'aménagement universel et exempt d'obstacles offrent d'excellents outils pour l'aménagement de cafés-terrasses inclusifs qui sont adaptés à tous les usagers. Les trottoirs utilisés pour les cafés extérieurs établissent un lien entre les espaces privés et publics d'une façon unique et demandent beaucoup d'attention au niveau de l'aménagement afin de s'assurer que tous les usagers peuvent y accéder facilement.

Envisager des cafés-terrasses permanents. Des cafés-terrasses permanents, pour toutes les saisons, constituent une idée attrayante pour deux raisons. D'abord, les cafés extérieurs temporaires sont une source d'embarras pour l'assemblage et l'entretien en saison, ainsi que pour l'entrepôt, hors saison. Des cafés extérieurs permanents offrent la possibilité de trouver des solutions créatives à l'aménagement pour l'hiver, sans le démontage à la fin de la saison. Ensuite, des cafés extérieurs permanents offrent des occasions d'activités et d'engagements sociaux toute l'année, y compris à l'hiver.

Offrir un processus de demande intégral ainsi que des lignes directrices sur l'aménagement. Le processus de demande fournit de l'aide aux entreprises avec l'établissement de cafés-terrasses compatibles et accessibles, conformément à la politique de la Municipalité. Les entreprises ont l'occasion d'établir chacun des cafés-terrasses de façon créative, tandis que le processus de demande intégral guide la cohérence des opérations générales et de l'aménagement des cafés-terrasses. La mise

ne vigueur du processus par la Municipalité est importante afin de surveiller la conformité et d'évaluer l'efficacité des lignes directrices sur l'aménagement.

Négocier une responsabilité financière appropriée et l'entretien des droits de passages publics. Les trottoirs publics sont un élément important d'une ville et nécessitent une responsabilité financière et un entretien importants. Des contrats entre les propriétaires d'entreprise et la ville abordent les droits de propriété et l'entretien d'un droit de passage public devraient être exécutés et évalués.

Créer des aires publiques où s'asseoir et se reposer dans les endroits où il y a des cafés-terrasses. Des aires publiques où l'on peut s'asseoir et se reposer donne l'occasion à tout citoyen de contribuer aux activités de la rue. Les aires publiques donnent aux citoyens des chances égales de contribuer aux rues piétonnières vivantes et d'en profiter.

Prochaines étapes

La MRH reconnaît que les cafés-terrasses sur la rue Argyle apportent une grande contribution à la vitalité du centre-ville d'Halifax. À ce jour, aucune étude, ni aucun plan officiel n'ont été entrepris pour modifier les cafés-terrasses et améliorer les commodités de la rue Argyle.

L'étude sur l'aménagement de la rue Argyle menée en 1997 proposait un réaménagement de la rue Argyle en une rue réservée aux piétons seulement. La conversion de la rue Argyle en une rue réservée aux piétons créerait une zone spéciale de cafés-terrasses, unique au centre-ville d'Halifax. Cependant, la DHBC et certaines entreprises manifestent de la réticence à l'idée de fermer la rue Argyle de façon permanente et de la réserver à la circulation de piétons. Il serait utile de procéder à des études, afin de mener des recherches sur les expériences d'autres villes qui ont créé des rues réservées aux piétons, et à un projet pilote. De nombreux citoyens et la DHBC appuient la fermeture de la rue Argyle aux véhicules lors d'événements spéciaux.

Ekistics Planning and Design propose l'idée d'établir des cafés-terrasses pour toute l'année plutôt que des cafés saisonniers et temporaires. L'aménagement pour les villes au climat hivernal est faisable et avantageux pour les citoyens et les entreprises locales et permettrait de créer un caractère unique et une convivialité pendant toute l'année. La DHBC et certaines entreprises de cafés-terrasses appuient l'idée des cafés-terrasses permanents.

Pour obtenir plus de renseignements

La région de la capitale de la MRH :
<http://www.halifax.ca/capitaldistrict/index.html>

Downtown Halifax Business Commission :
<http://www.downtownhalifax.ns.ca/>

Ekistics Planning and Design : <http://www.ekistics.net/>

Robert Parker Associates Ltd. Architects and Planners et
Gordon Ratcliffe Landscape Architects

Thèse intitulée «Sidewalk Cafés and Streets For All»,
publiée par Kim Livingston, en avril 2004, de la Dalhousie
University, Halifax, Nouvelle-Écosse.

Étude de cas rédigée par le Ecology Action Centre :
Marta Downarowicz, MPLAN, Dalhousie University,
Halifax, Nouvelle-Écosse, Marta@dal.ca
